RISQUE SANITAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE SANITAIRE ?

Le risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations. On recense notamment les risques infectieux pouvant entrainer une contamination de la population qui peuvent se manifester par plusieurs vagues d'épidémie. Il existe un risque sanitaire individuel, lorsque ses effets n'impactent qu'une seule personne, et un risque sanitaire collectif, lorsque ses effets concernent un groupe d'individus exposé de la même manière au risque (épidémie, pandémie, pollution de l'air, etc.). On parle de risque ponctuel lorsque les effets sur la santé sont immédiats et ne durent pas dans le temps, et de risque chronique dans le cas contraire. La vulnérabilité d'une population à ces risques sanitaires dépendra dans un premier temps des modes de propagation et de contamination de chacun. Elle sera également fonction de la longueur et de l'intensité de l'exposition de la population.

LES RISQUES SANITAIRES

RADIOACTIVITÉ

- *Radiation*
- *Contamination de l'eau*
- *Contamination des aliments*

CHIMIQUE

- *Qualité de l'air*
- *Qualité de l'eau de consommation*
- *Contamination des aliments*

INFECTIEUX

- *Baignade, eau de consommation*
- *Qualité de l'air*
- *Contaminations alimentaires*
- *Epidémie / pandémie*

ANIMAL

- *Epizootie*
- *Zoonose*

VÉGÉTAL

- *Flavescence dorée de la vigne*
- *Nématode du pin*

LES CONTAMINANTS

- **Les contaminants biologiques**, appelés aussi agents pathogènes *(les champignons, les bactéries, les virus, les parasites)*. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que les moustiques, les rats…
- **Les contaminants chimiques** *(les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines)*
- **Les contaminants physiques** *(les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur)*

RISQUE SANITAIRE

L'exposition à un contaminant peut-être...

• **directe**, avec un micro organisme pathogène ou un vecteur responsable de la transmission de maladies infectieuses...

• **indirecte**, avec les aléas climatiques, industriels, technologiques…

Les voies de contamination sont multiples

• **Les voies digestives**, via l'eau ou les aliments, par défaillance dans les mesures d'hygiène individuelle ou collective,

• **Les voies respiratoires**, via l'inhalation de gaz ou de particules,

• **Les voies cutanéo-muqueuses**, par effraction cutanée (piqûre ou coupure), projection sur muqueuse ou sur peau saine.

QU'EST-CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ?

Elle définit **les « aspects de la santé humaine et des maladies qui sont déterminés par l'environnement »**.
Les risques sont :

- La pollution de l'eau, de l'atmosphère ou du sol *(amiante, plomb, OGM…)*
- La consommation d'aliments pouvant être contaminés par des polluants chimiques ou biologiques
- Les problèmes de pollution ou d'intrusion lumineuse *(éclairages nocturnes perturbant le sommeil…)*
- La pollution sonore *(causée par les transports et les industries notamment)*
- La pollution dans les milieux clos ou pollution intérieure *(amiante, plomb, radon, biocontaminants, monoxyde de carbone, composés organiques volatils…)*

(cf. risque industriel pour la pollution)

De nombreux facteurs rendent difficile l'évaluation des risques sanitaires environnementaux *(inégalités sociales, accès aux soins, risques sanitaires liés aux expositions professionnelles…)*. En cas d'incertitude, les pouvoirs publics adoptent **le principe de précaution** qui vise à **prendre des mesures effectives et proportionnées pour prévenir le risque tout en ayant un manque de certitude scientifique et technique**.

Exemples

• 2016 : grippe aviaire, 164 communes de Gironde (côte atlantique, estuaire de la gironde) sont concernées par des mesures de biosécurité et de confinement pour les élevages de volailles.

• Du 1er mai au 30 novembre chaque année, surveillance renforcée en Gironde du moustique tigre car il peut être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika.

• Interdiction récurrente de pêche et de consommation des huîtres du Bassin d'Arcachon. Dernier épisode, d'avril à juin 2018. Surveillance effectuée par le LDA 33 et l'Ifremer.

• En 2020 débute la pandémie mondiale de coronavirus.

• La grippe aviaire touche la Gironde à nouveau en 2020.

RISQUE
SANITAIRE

QUELS SONT LES ASPECTS RÈGLEMENTAIRES

LES LOIS

Le Code de l'environnement

La surveillance environnementale est réglementairement obligatoire pour certaines installations dépassant certains seuils de rejet ou d'activité relevant :

- de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 ;
- de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 concernant l'incinération des ordures ménagères ;
- des arrêtés ministériels sectoriels (verre et de la fibre minérale, industrie papetière, traitement de surface, installations de combustion, …).

LES ACTEURS

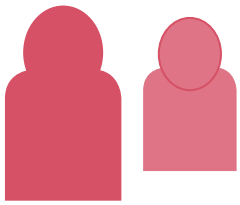

Le Ministère des solidarités et de la santé - acteur majeur garant de la santé publique

L'ARS (Agence Régionale de Santé) - Référent santé à l'échelon régional dans sa globalité, de la prévention aux soins, accompagnement médico-social.

L'InVS (Institut de Veille Sanitaire) - surveillance et alerte sur le risque sanitaire.

RISQUE SANITAIRE

LES PRINCIPAUX RISQUES EN GIRONDE

EN HYGIENE ALIMENTAIRE

- *Alerte sanitaire à la Listéria ou Salmonelle*
- *Toxi-infection Alimentaire Collective*
- *Alerte sanitaire en production conchylicole (ostréiculture du Bassin d'Arcachon et du Médoc)*

EN SANTE ANIMALE

- *Epizooties sur les cheptels bovins-ovins-caprins-porcins et aviaires (épidémies)*
- *Zoonoses (maladies animales transmissibles à l'homme ; tuberculose, brucellose, rage)*
- *Maladies et mortalité en faune sauvage*

EN HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

- *Contamination accidentelle (route, ferroviaire, fluvial/maritime) ; nucléaire avec la centrale du Blayais*
- *Contamination des zones de production ou de distribution des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux de baignade*
- *Risque légionelles (bactérie)*
- *Qualité de l'air*

EN SANTE VEGETALE

- *Flavescence dorée (maladie) de la vigne*
- *Nématode du pin (maladie)*

Il existe différents outils pour prévenir du risque sanitaire, notamment des contrôles officiels, des plans d'urgence, des réseaux de surveillance...

Des auto-contrôles et diagnostics sont également possibles.

ZOOM SUR LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA GIRONDE (LDA33)

Intégré aux services du Département, le LDA33 met en oeuvre les moyens humains et techniques pour assurer des missions de sécurité sanitaire tant en interne qu'auprès des organismes publics et des particuliers.

Il intervient dans le domaine de la santé publique, de la santé végétale *(diagnostic phytosanitaire et virologie)*, vétérinaire *(sérologie)*, de la surveillance de la qualité de l'alimentation, de l'eau potable et de l'environnement *(analyses microbiologiques et chimiques)*.

Moustique tigre

Pour toutes informations complémentaires sur la connaissance des risques et par rapport aux projets du Département, contactez le Service de la Valorisation de l'Espace et de la Politique des Risques, 05 56 99 33 33 - poste 26472